

Introduction

L'année 2014 a débuté par les travaux sur le projet de décret relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la consommation. Ce texte, rédigé en tenant compte de l'avis du 2 octobre 2013 rendu par le CNC sur les conditions d'amélioration du fonctionnement du Conseil, prévoit en particulier la désignation de personnes morales au CNC au lieu de personnes physiques, l'instauration de la parité entre les deux collègues du CNC et la mise en place d'une assemblée extraordinaire du CNC.

Le mandat des membres du CNC nommés en février 2011 parvenait à échéance au mois de février 2014. Mis à part le remplacement nécessaire de certains membres, les mandats ont été prorogés par arrêté du ministre chargé de la consommation en date du 12 mai 2014, dans l'attente du décret précité prévoyant notamment la désignation de personnes morales.

Une fois nommés, les membres du CNC ont été consultés sur ce projet de texte au mois de mars 2014, afin de faire valoir leurs observations.

A la fin du premier semestre 2014, le bureau du CNC a adopté cinq mandats en vue de l'ouverture de groupes de travail sur les sujets suivants : l'information du consommateur à l'hôpital, la durabilité des produits, les pratiques de gestion fine des tarifs ou « yield management » et l'information du consommateur, le double affichage des prix de vente et d'usage des biens de consommation, et sur l'information et l'information à fournir par les sites comparateurs en ligne.

Le deuxième semestre a été marqué d'une part par l'adoption par le bureau du CNC du 8 octobre 2014 de l'avis du groupe de travail sur « les mesures nationales sur les allergènes et la dénomination de vente qui pourraient être proposées en ce qui concerne les denrées alimentaires non préemballées » et par la mise en place rapide, en raison de l'actualité réglementaire attachée aux trois sujets, des groupes de travail sur la durabilité des produits, le double affichage des prix de vente et d'usage des biens de consommation, et l'information à fournir par les sites comparateurs en ligne.

Enfin, le 18 novembre 2014, Mme Carole Delga, secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire a réuni le CNC dans sa formation plénière. Cette réunion a permis à l'assemblée plénière de valider les derniers travaux menés par le CNC et à la Ministre d'informer le CNC sur la mise en œuvre de la loi consommation du 17 mars 2014, sur le projet de transposition du règlement extrajudiciaire des litiges de consommation et le recours à la médiation ainsi que sur l'agenda européen en matière de consommation.

1 - Les réunions du CNC en 2014

Réunions des instances traditionnelles du CNC

Toutes instances confondues, le CNC s'est réuni 23 fois en 2014. En particulier, le bureau du CNC et le collège des consommateurs se sont réunis chacun à trois reprises et le CNC dans sa formation plénière une fois. Ce rythme en léger retrait par rapport aux années précédentes s'explique par les nécessaires opérations de désignation des membres du CNC qui se sont déroulées au premier trimestre.

Le CNC a réuni à partir du deuxième trimestre des groupes de travail consacrés :

- au double affichage des prix de vente et d'usage des biens de consommation ;
- à l'information à fournir par les sites comparateurs en ligne ;
- à la durabilité des produits.

2 - Les avis et rapports adoptés par le CNC en 2014

Lors de sa réunion du 8 octobre 2014, le bureau du CNC a adopté l'avis du groupe de travail sur « les mesures nationales sur les allergènes et la dénomination de vente qui pourraient être proposées en ce qui concerne les denrées alimentaires non préemballées ».

3 - Les consultations du CNC

Huit consultations écrites avec vote ont concerné :

- un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 juin 2000 relatif à l'information des consommateurs et à la publicité des prix des véhicules automobiles, le 13 janvier 2014 ;
- un projet d'arrêté relatif à l'information préalable du consommateur dans les établissements hôteliers de plein air, le 14 mai 2014 ;
- un projet d'arrêté relatif à l'information du consommateur dans les officines de pharmacie, le 19 juin 2014 ;
- un projet d'arrêté relatif à la publicité des prix des viandes de boucherie et de charcuterie, le 24 juin 2014 ;

- un projet d'arrêté relatif à l'information sur les prix d'achat des métaux précieux, le 7 octobre 2014 ;
- un projet d'arrêté relatif à l'information pré contractuelle des consommateurs et à la publicité des prix des prestations de location de véhicules, le 12 décembre 2014 ; cette consultation avait précédé d'une réunion d'information des associations de consommateurs organisée le 11 juin 2014 par le bureau « Transport, tourisme et secteur automobile » de la DGCCRF.
- un projet d'arrêté relatif aux annonces de réduction des prix à l'égard des consommateurs, le 12 décembre 2014 ;
- une abrogation de l'arrêté du 7 février 1980 portant homologation et mise en application obligatoire de normes françaises, le 29 décembre 2014.

Quatre consultations écrites sans vote ont concerné :

- un projet de décret sur la composition et le fonctionnement du Conseil national de la consommation, le 19 février 2014 ;
- un projet d'arrêté qui définit les modalités d'exonération des consommateurs vulnérables des frais de rejet de paiement facturés par les services d'eau (art.22 de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation), le 28 mai 2014 ;
- un projet de décret venant préciser la procédure applicable à l'action de groupe, le 5 juin 2014 ;
- plusieurs projets de textes pris en application de de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, le 3 septembre 2014 :
 - projet de décret relatif aux obligations d'information et de fourniture concernant les pièces détachées indispensables à l'utilisation d'un bien ;
 - projet d'arrêté relatif aux modalités d'information sur l'absence de délai de rétractation au bénéfice du consommateur dans les foires et salons ;
 - projet de décret relatif au rachat d'or fixant les conditions de présentation et les mentions devant figurer sur le formulaire détachable destiné à faciliter l'exercice du droit de rétractation pour les contrats d'achat de métaux précieux.

Réunions à l'initiative des bureaux sectoriels de la DGCCRF

Les associations agréées de consommateurs et les professionnels concernés ont été réunis trois fois à la demande de bureaux sectoriels de la DGCCRF.

Le 11 février 2014, les associations de consommateurs ont été invitées à participer à une réunion organisée par le bureau « Energie, environnement et matières premières » de la DGCCRF en partenariat avec le ministère chargé de l'écologie afin de présenter un avant-projet de module destiné à mieux informer les consommateurs sur la formation des prix du gaz naturel, à mieux expliquer les caractéristiques du prix composant la facture et à répondre à leurs questions les plus fréquentes.

Le 27 juin 2014, les associations de consommateurs et les professionnels concernés ont été invités à participer à une réunion organisée par le bureau « Energie, environnement et matières premières » de la DGCCRF, sur plusieurs sujets ayant trait au secteur de la fourniture d'électricité et de gaz naturel (dispositions de la loi Hamon relative à la consommation ayant un impact sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel, notions de mandat et d'autorisation expresse dans le cadre notamment de l'accès aux données de consommation, modalités d'application des changements de taux de TVA...).

Le 17 juillet 2014, en vue de la reconduction de la mesure de suspension de la mise sur le marché des jouets en mousse « tapis-puzzles » contenant du formidable (arrêté du 4 août 2013), les associations de consommateurs et les professionnels concernés ont été invités par le bureau « Produits industriels » de la DGCCRF à participer à une réunion d'échanges avec l'administration.

4 - La représentation des associations de consommateurs en 2014

Aux termes de l'arrêté du 14 mars 2005 portant règlement intérieur du CNC, lorsqu'un siège est à pourvoir sur désignation ou proposition du collège des consommateurs et usagers du CNC dans différentes instances consultatives, un appel à candidatures est adressé par le secrétariat du CNC aux membres titulaires et suppléants de ce collège afin de leur permettre de postuler.

Au total, dix appels à candidatures ont ainsi été adressés en 2014 aux associations de consommateurs.

Table des matières

I - Avis et rapport adopté par le CNC en 2014.....	6
I.I - Avis du sous-groupe du groupe permanent du CNC agro-alimentaire et nutrition « Mesures nationales concernant les allergènes et la dénomination de vente qui pourraient être proposées en ce qui concerne les denrées alimentaires non préemballées »	6
II - Les groupes de travail du CNC en 2014	8
II.1 - Groupe de travail sur l'information à fournir par les sites comparateurs en ligne .	8
II.2 - Groupe de travail sur le double affichage des prix de vente et d'usage des biens de consommation	9
II.3 - Groupe de travail sur la durabilité des produits.....	10
III - Le groupe permanent du CNC	
« Agroalimentaire et nutrition »	11
III.1 - Le groupe permanent du CNC « Agroalimentaire et nutrition »	11
IV - Les réunions du CNC.....	12
STATISTIQUES 2011 à 2014	12
V - Le recensement des réunions du CNC en 2014.....	13
Collège "Consommateurs et usagers"	14
Collège des "Professionnels"	15
Membres de droit.....	16
Liste des membres du Bureau du CNC pour l'année 2014.....	17
Représentants du Collège des « consommateurs et usagers »	17
Représentants du Collège des « professionnels »	18
Annexes	19
Liste chronologique des avis et des rapports élaborés par le CNC de 1983 à 2013	20

I - Avis et rapport adopté par le CNC en 2014

I.I - Avis du sous-groupe du groupe permanent du CNC agro-alimentaire et nutrition « Mesures nationales concernant les allergènes et la dénomination de vente qui pourraient être proposées en ce qui concerne les denrées alimentaires non préemballées »

Aux termes de l'article 44 du règlement n° 1169/2011 du 25 octobre 2011, dit règlement INCO, l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, les denrées alimentaires proposées non préemballées doivent porter la mention des substances ou produits provoquant des allergies ou intolérances. Il est envisagé par ailleurs de rendre obligatoire au niveau national, dans le cadre de la mise en œuvre du règlement INCO, l'expression de la dénomination de vente de la denrée alimentaire.

Sur ces sujets qui concernent particulièrement le secteur de la restauration, une concertation entre consommateurs et professionnels, dans le cadre du CNC, a paru nécessaire afin de permettre au dispositif qui sera finalement adopté par les pouvoirs publics de recueillir l'assentiment de tous.

Un mandat rédigé à cet effet a été adopté par le bureau du CNC du 17 avril 2013. Les deux rapporteurs du groupe de travail présidé par M. Bertrand, chef du bureau 4 A « Nutrition et information sur les denrées alimentaires » de la DGCCRF étaient : Mme Isabelle Fillaud de la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) et M. Charles Pernin de la CLCV.

Au cours de trois réunions, ce groupe de travail a rassemblé en 2013 toutes les parties intéressées par ce mandat, professionnels délivrant des produits non préemballés, associations de consommateurs et associations d'allergiques. Des réunions bilatérales avec les différentes organisations professionnelles et les associations d'allergiques ainsi que des réunions au niveau du cabinet du ministre se sont également tenues.

Durant ces réunions, le groupe de travail a essayé d'identifier, pour chaque type de professions, les différents types de vente, les modes de commercialisation de denrées non préemballées afin d'identifier les difficultés et ce qui pouvait être demandé aux professionnels.

Le groupe de travail a souhaité élaborer un dispositif clair et faire de la pédagogie vis-à-vis tant des professionnels que des consommateurs. L'objectif était d'initier le dispositif afin que toutes les parties soient informées de cette nouvelle mesure et des difficultés de sa mise en œuvre.

Afin de ne pas stigmatiser les consommateurs allergiques, il est apparu important de rendre facilement accessible une information écrite, pouvant être, le cas échéant, complétée par une information orale.

Le groupe de travail a dégagé un certain nombre de recommandations auxquelles devra répondre l'information sur les allergènes à déclaration obligatoire présents dans les denrées non préemballées parmi lesquelles :

- l'information ne porte que sur les allergènes à déclaration obligatoire (ADO) (ceux de l'annexe II du règlement INCO) incorporés intentionnellement ;
- la formation des professionnels sur les allergènes et les modalités d'information des personnes allergiques est essentielle ;
- l'information doit être écrite ; elle peut être complétée, au choix des entreprises, par une information orale ;
- le choix du support de cette information est laissé au professionnel, mais ce support doit être facilement et librement accessible aux consommateurs ;
- tout changement relatif à la présence d'ADO dans un produit vendu à un professionnel en vue de la fabrication d'une denrée non préemballée doit faire l'objet d'un signalement spécifique au professionnel dans les meilleurs délais afin de permettre une actualisation en temps réel de l'information fournie in fine au consommateur.

Les projets d'avis et de rapport ont été adoptés par le Bureau du CNC le 8 octobre 2014.

II - Les groupes de travail du CNC en 2014

II.1 - Groupe de travail sur l'information à fournir par les sites comparateurs en ligne

Les sites « comparateurs » jouent un rôle de plus en plus significatif dans le processus d'achat des consommateurs : selon une étude réalisée pour le magazine LSA, en mai 2013, plus de la moitié des internautes qui achètent sur Internet préparent leurs achats de produits non alimentaires (« high-tech », notamment) en ayant recours à un « site comparateur », au moins. En outre, les informations collectées en ligne influenceraient également les achats effectués en magasin.

Tous les secteurs économiques sont désormais couverts et les sites généralistes côtoient des sites spécialisés dans de nombreux domaines : assurance, tourisme, banque... Mais le succès de ces outils s'accompagne parfois de doutes et de critiques concernant leur fiabilité ou la loyauté des informations qu'ils diffusent, notamment au regard de la représentativité des offres comparées et de leur indépendance.

Une Charte de confiance des sites « comparateurs » avait été publiée en 2008 à l'initiative de la FEVAD, avec le soutien du Gouvernement. Les signataires de cette Charte devaient s'engager à améliorer la transparence de l'information, et notamment à afficher des prix incluant tous les frais.

Depuis, les sites « comparateurs » se sont multipliés et la question de l'objectivité de l'information diffusée se pose avec plus d'acuité encore. Dans ce contexte, l'article 147 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation a introduit dans le code de la consommation un article L.111-5 nouveau imposant aux sites permettant la comparaison des prix et des caractéristiques des biens et des services, une obligation d'information loyale, claire et transparente dont le contenu et les modalités seront fixés par décret.

L'article L. 111-5 du code de la consommation est ainsi rédigé :

Article L. 111-5. - *Sans préjudice des obligations d'information prévues à l'article 19 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, toute personne dont l'activité consiste en la fourniture d'informations en ligne permettant la comparaison des prix et des caractéristiques de biens et de services proposés par des professionnels est tenue d'apporter une information loyale, claire et transparente, y compris sur ce qui relève de la publicité au sens de l'article 20 de la même loi, dont les modalités et le contenu sont fixés par décret.*

Cet article est de portée générale et le décret devra, en termes d'information des consommateurs, déterminer des règles de fond et des modes de présentation suffisamment transversaux pour être applicables à tous les types de sites comparateurs.

En outre, ce décret viendra utilement préciser l'exigence posée par l'article 20 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique concernant l'identification d'une publicité en ligne et de la personne physique ou morale pour le compte de laquelle elle est réalisée.

Saisi en juillet 2014, le Conseil National de la Consommation a été mandaté pour déterminer les conditions de fond et les modes de présentation des informations qui devront être communiquées aux consommateurs utilisant un site proposant un service de comparaison.

Ce groupe de travail a tenu au total six réunions au cours de l'automne 2014.

II.2 - Groupe de travail sur le double affichage des prix de vente et d'usage des biens de consommation

L'article 4 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation prévoit de renforcer les obligations générales d'information pré contractuelle des consommateurs au moyen de la mise en œuvre, à titre expérimental, du double affichage du prix de vente et du prix d'usage des biens de consommation.

L'article 4 est ainsi rédigé : « *A titre expérimental, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, les vendeurs de produits peuvent pratiquer l'affichage d'un double prix pour un même bien : un prix de vente et un prix d'usage défini au second alinéa du présent article. Ce double prix porte sur un nombre de produits déterminés par décret. A l'issue de la phase d'expérimentation, le Gouvernement remet au Parlement un rapport qui établit le bilan et qui dresse les perspectives de développement de l'économie de fonctionnalité. Le prix d'usage désigne la valeur marchande associée à l'usage du service rendu par un bien meuble, et non à la propriété de ce bien.* »

Le double affichage du prix de vente et d'usage d'un bien fait référence à l'économie de fonctionnalité qui vise au développement d'une production et d'une consommation responsables, en cohérence avec la stratégie nationale de transition écologique pour tendre vers un développement durable, portée par le gouvernement.

Dans ce contexte, la mission du groupe de travail consistait à déterminer la liste des biens de consommation devant faire l'objet de l'expérimentation de double affichage des prix de vente et d'usage. Il s'agissait donc de préciser la notion de prix d'usage, de définir les secteurs et/ou professionnels concernés, de caractériser les types de biens visés et de fixer les modalités d'affichage optimales.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi relative à la consommation précitée, ce dispositif devait être mis en œuvre du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 et reposer sur une démarche volontaire des professionnels.

Ce groupe de travail a tenu au total quatre réunions au cours de l'automne 2014.

II.3 - Groupe de travail sur la durabilité des produits

Au cours de l'examen par le Parlement du projet de loi relatif à la consommation, la question de la durabilité des produits a donné lieu à de nombreux débats. Diverses mesures susceptibles de favoriser l'allongement de la durée de vie des produits ont été retenues : allongement à deux ans du délai de présomption d'antériorité du défaut de conformité pour la mise en œuvre de la garantie légale de conformité, renforcement de l'information sur la durée de disponibilité des pièces détachées et obligation pour le fournisseur de respecter le délai indiqué.

Le Ministre chargé de la consommation a souhaité prolonger la réflexion sur ce sujet au sein du Conseil national de la consommation.

De nombreux travaux, y compris de niveau normatif, sont menés sur la durabilité des produits à l'échelle internationale et européenne : révision de la directive éco-conception, propositions du CEN/CENELEC (Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique) sur la mesure de la durabilité des équipements ou encore sur l'efficacité des ressources, etc.

Les enjeux liés à l'allongement de la durée de vie des produits sont tout à la fois de préserver l'environnement, de soutenir le progrès économique et social et d'offrir aux consommateurs, dans des conditions acceptables, l'opportunité d'infléchir davantage leur comportement vers une consommation responsable.

Afin d'analyser les implications de cette question au regard du droit de la consommation, le groupe de travail devait :

- recenser les études et initiatives françaises, européennes et internationales relatives à la durabilité, à la durée de vie et à la réparabilité des produits ;
- se pencher sur les impacts que le développement de cette offre plus durable peut avoir et notamment sur la façon dont les professionnels (fabricants, distributeurs, réparateurs) appréhendent ce sujet en particulier dans leur relation avec les consommateurs ;
- identifier d'une part les attentes des consommateurs concernant la durabilité des produits, notamment en termes d'information sur la durée d'usage et de réparabilité, et d'autre part leurs comportements.

III - Le groupe permanent du CNC « Agroalimentaire et nutrition »

III.1 - Le groupe permanent du CNC « Agroalimentaire et nutrition »

Ce groupe permanent d'information fonctionne depuis presque trente ans au sein du CNC. Il examine principalement les projets de textes communautaires et nationaux ainsi que leur mise en application. Il travaille sur les demandes particulières d'actualité des collèges avec ou sans création de sous-groupes.

Les guides de bonnes pratiques d'hygiène sont obligatoirement présentés au Conseil national de la consommation via ce groupe de travail avant leur adoption pour l'information des acteurs économiques concernés.

En 2014, le groupe permanent agroalimentaire s'est réuni trois fois.

Ont été examinés les sujets suivants :

- le compte-rendu de « l'enquête sucre », le sujet des insectes destinés à la consommation humaine, la représentation graphique des arômes et aromates et le financement des contrôles officiels (modification du Règlement 882/2004), le 16 avril. A l'issue de cette réunion, le groupe plénier a décidé la mise en place d'un sous-groupe de travail dédié à la représentation graphique des arômes et aromates.
- l'utilisation de la mention « élevé sans antibiotiques », le 13 octobre,
- le point sur la télé procédure pour les compléments alimentaires, la présentation du décret « allergènes », les propositions d'une enseigne pour l'utilisation de la mention « élevé sans antibiotiques » et la présentation du Codex « produits diététiques », le 19 décembre.

Le sous-groupe consacré à la représentation graphique des arômes et des aromates s'est réuni à deux reprises : le 10 juillet et le 13 octobre. Les travaux doivent se poursuivre en 2015.

IV - Les réunions du CNC

STATISTIQUES 2011 à 2014

	2011	2012	2013	2014
Formation plénière	1	2	1	1
Bureau du C.N.C.	2	5	4	3
Collège des consommateurs	4	6	5	3
Total partiel (A)	7	13	10	7
Groupes de travail sur mandat	14	9	-	12
Groupes permanents (et sous-groupes)	5	4	9	5
Groupes de suivi	4	-	5	-
Groupes de travail ad hoc	-	4	3	-
Total partiel (B)	23	17	17	17
TOTAL GENERAL (A + B)	30	30	27	24

V - Le recensement des réunions du CNC en 2014

REUNIONS DU CNC	
CNC Plénier	18 novembre 2014
Bureau du CNC	12 février 2014 11 juin 2014 8 octobre 2014
Collège des consommateurs et usagers	5 février 2014 20 mai 2014 29 septembre 2014
GROUPES DE TRAVAIL DU CNC	
<u>Groupe de travail permanent</u>	
Agroalimentaire et nutrition	
Groupe plénier	16 avril 2014 13 octobre 2014 19 décembre 2014
Sous-groupe « Représentation graphique des arômes et aromates »	10 juillet 2014 13 octobre 2014
<u>Groupes de suivi</u>	
Communications électroniques	
« La qualité des services clients des opérateurs de communications électroniques »	-
<u>Groupes de travail sur mandat</u>	
Groupe de travail sur le double affichage des prix de vente et d'usage des biens de consommation	12 septembre 2014 25 septembre 2014 9 octobre 2014 20 novembre 2014
Groupe de travail sur la durabilité des produits	5 novembre 2014 3 décembre 2014

LISTE DES MEMBRES DU CNC

Collège "Consommateurs et usagers"

(Arrêté 12 mai 2014)

Associations	Titulaires	Suppléants
ADEIC	M. Patrick MERCIER	M. Claude DOUARE
AFOC	Mme Martine DEROBERT-MASURE	M. Flavien BILQUEZ
ALLDC	Mme Ludivine COLY-DUFOURT	M. Marc LAGAE
CGL	M. Michel FRECHET	M. Stéphane PAVLOVIC
CLCV	Mme Reine-Claude MADER	Mme Sandrine PERROIS
CNAFAL	M. Frédérick POLACSEK remplacé par M. Manuel MESSEY	M. Claude RICO
CNAFC	M. Laurent WALLUT	M. Claude BOISSEAU
CNL	Mme Corinne RINALDO	M. Gérard DEBENEIX
CSF	Mme Elsa COHEN	Mme Aminata KONE
Familles de France	Mme Isabelle LABOUYSSE-LALEU	Mme Estelle YACOVOU
Familles Rurales	Mme Chantal JANNET	Mme Nadia ZIANE
FNAUT	M. Régis BERGOUNHOU remplacé par M. Patrick NOBLET	M. Marc DEBRINCAT
INDECOSA-CGT	M. Arnaud FAUCON	M. William JACQUILLARD
UFC - Que Choisir	M Alain BAZOT	M. Cédric MUSSO
UNAF	Mme Marie-Andrée BLANC	M. Rémi THERME

LISTE DES MEMBRES DU CNC

Collège des "Professionnels"**(Arrêté 12 mai 2014)**

Organismes	Titulaires	Suppléants
FNSEA	M. Étienne GANGNERON	Mme Annick JENTZER
CNMCCA	M. Olivier DE CARNE	M. Jean-François BELLARD
PCA	M. Jean-Louis CAZAUBON	M. Frédéric ERNOU
CONFEDERATION PAYSANNE	M. Jean GOBIER	M. François CHEVALLIER
ANIA	Mme Catherine CHAPALAIN	Mme Cécile RAUZY
MEDEF	M. Marc ALDEBERT	M. Franck AVIGNON
MEDEF	M. Loïc ARMAND remplacé par M. Gérard SALOMMEZ	Mme Anne de BEAUMONT
MEDEF	Mme Pascale BARTHOMEUF- LASSIRE	M. Jacques COSNEFROY
MEDEF	M. Emmanuel BUS remplacé par M. Philippe POIGET	M. Guy GRAS
MEDEF	M. Arnaud VAN EECKHOUT	M. Roland HEGUY
MEDEF	M. Léonard COX remplacé par M. Gilles ROUVIERE	M. Bernard JOUGLAIN
MEDEF	M. Jacques GAUTHIER	M Richard LERAT
MEDEF	M. Guy LECLERC	M. Marc LOLIVIER
MEDEF	Mme Nathalie NAMADE	Mme Françoise PALLE-GUILLABERT
MEDEF	M. Jacques SAINCTAVIT	M. Jean-Marc SAMEDI remplacé par M Jean-François BUET
CGPME	M. Jacky LEBRUN	Mme Sandrine CHOUX
CGPME	M. Paulin LLECH	Mme Amélie JUGAN
A.C.F.C.I.	M. Bernard GONTIER	M. Philippe SOLIGNAC
UPA	M. Christian BRUNET	Mme Isabelle FILLAUD
APCMA	M. Bernard PEROT	Mme Christine URIBARRI
LOGEMENT	Mme Francine ALBERT-DELTHEIL	M. Dominique DUPERRET
SERVICES PUBLICS	M. Pierre ASTRUC	M. Bruno GAZEAU
	M. Jean FACON	Mme Valérie TALUREAU
UNAPL	M. Guy ROBERT	M. Pierre LAFONT

LISTE DES MEMBRES DU CNC

Membres de droit

(Arrêté du 14 mars 2005, publié au JORF du 18 mars 2005)

Président de l'Institut national de la Consommation (I.N.C)	M. Francis AMAND
Président du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)	M. Michel PINAULT
Président du Conseil national de l'alimentation (C.N.A)	M. Bernard VALLAT
Président de la Commission de la sécurité des consommateurs (C.S.C)	M. Luc MACHARD
Président du Comité consultatif du secteur financier (C.C.S.F.)	M. Emmanuel CONSTANS
Président de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, l'environnement et du Travail (ANSES)	M. Marc MORTUREUX
Présidente de l'Agence de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)	Mme Agnès JEANNET
Secrétaire général du Secrétariat général des affaires européennes (S.G.A.E.)	M. Philippe LEGLISE-COSTA

Liste des membres du Bureau du CNC pour l'année 2014

Aux termes de l'arrêté du 14 mars 2005 relatif à la constitution, aux attributions et au fonctionnement du bureau du Conseil national de la consommation modifié par l'arrêté du 23 mai 2011, ce bureau est composé de sept membres titulaires et de sept membres suppléants par collège. Les membres du bureau sont nommés par arrêté du Ministre chargé de la consommation pour une durée de dix-huit mois.

Ont été nommés membres du bureau du CNC par arrêté du 12 mai 2014

Représentants du Collège des « consommateurs et usagers »

Titulaires

Mme Elsa COHEN	Confédération syndicale des familles (CSF)
M. Arnaud FAUCON	Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés (INDECOSA-CGT)
Mme Martine DEROBERT-MASURE	Association Force Ouvrière consommateurs (AFOC)
Mme Chantal JANNET	Secrétaire générale de la Fédération nationale de « Familles rurales »
Mme Reine-Claude MADER	Présidente de la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV)
M. Patrick MERCIER	Président de l'Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur (ADEIC)
Mme Corinne RINALDO	Confédération nationale du logement

Suppléants

M. Flavien BILQUEZ	Association Force Ouvrière consommateurs (AFOC)
Mme Ludivine COLY-DUFOURT	Directrice de l'Association « Léo-Lagrange » de défense des consommateurs)
Mme Aminata KONE	Confédération syndicale des familles (CSF)
Mme Isabelle LABOYSSSE-LALEU	Familles de France
Mme Sandrine PERROIS	Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV)
M. Laurent WALLUT	Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC)
Mme Nadia ZIANE	Familles rurales

Représentants du Collège des « professionnels »

Titulaires

M. Pierre ASTRUC	Services Publics - GDF Suez
Mme Catherine CHAPALAIN	Directrice générale de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA)
M. Jacques GAUTHIER	MEDEF - Comité français des constructeurs automobiles (CFCA)
M. Jacky LEBRUN	Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) – Président de la CCI de l'Oise
Mme Nathalie NAMADE	MEDEF - Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD)
M. Jacques SAINCTAVIT	MEDEF - Fédération bancaire française (FBF)
M. Gérard SALOMMEZ	MEDEF - Groupement interministériel des fabricants d'appareils d'équipement ménager

Suppléants

M. Christian BRUNET	Union professionnelle artisanale (UPA)
M. Olivier de Carné	Confédération nationale de la mutualité de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA)
Mme Amélie JUGAN	Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)
M. Marc LOLIVIER	MEDEF - Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD)
M. Philippe POIGET	MEDEF - Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA)
M. Pierre SOLIGNAC	Chambres de commerce et d'industrie de France
M. Arnaud VAN EECKHOUT	MEDEF - Fédération française des télécommunications (FFT)

Annexes

Rapports et avis adoptés par le CNC en 2014

Les rapports et avis adoptés en 2014 peuvent être consultés sur le site Internet du CNC :

<http://www.economie.gouv.fr/cnc>

Liste chronologique des avis et des rapports élaborés par le CNC de 1983 à 2013

Publicité Comparative - 1984.

Rapporteurs : Mme MABILLE (INDECOSA-CGT) pour le collège consommateur,
M. DARMAILLACQ (CNPFF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 3 Avril 1984 (BOCCRF du 15/01/1986).

Le crédit à la consommation - 1985.

Rapporteurs : M. SCIPION (INDECOSA-CGT) pour le collège consommateur,
M. LAGANDRE (CNPFF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 22 Octobre 1985 (BOCCRF du 15/01/1986).

L'information du consommateur sur les biens de consommation durables » - 1985.

Rapporteurs : Mme BONHOMME (SGCC) pour le collège consommateur,
M. CABAL (CNPFF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 25 Juin 1985 (BOCCRF du 8/02/1986).

L'information du consommateur sur les produits alimentaires - 1985.

Rapporteurs : M. ARTHAUD (Labo-Coop) pour le collège consommateur,
M. DARMAILLACQ (CNPFF) pour le collège professionnel

Séance plénière du CNC du 16 Janvier 1986 (BOCCRF du 12/07/1986).

Avis du collège consommateur et usagers sur le contrôle technique des véhicules automobiles - 1985.

Rapporteur : M. MARTINAIS (CNAFAL).

Séance plénière du CNC du 25 Juin 1985.

L'information du consommateur sur les produits alimentaires - 1986.

Rapporteurs : Mme MADER (CSCV) pour le collège consommateur,
M. DARMAILLACQ (CNPFF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 1/07/1986 (BOCCRF du 12/07/86).

Le rôle du Conseil National de la Consommation - 1986.

Séance plénière du CNC du 1/07/1986 (BOCCRF du 12/07/86).

Communication du collège « consommateurs et usagers » sur la réforme du droit de la concurrence et l'abrogation des ordonnances de 1945 - 1986.

Rapporteur : Mme DURAND (UFCS)

Séance plénière du CNC du 1/07/1986.

Contrat d'assurance multirisque habitation – 1987.

Rapporteurs : M. WAHL (CNAFAL) pour le collège consommateur,
M. HAUVUY (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 25 Mars 1987 (BOCCRF du 10/04/1987).

La formation du jeune consommateur – 1987.

Rapporteurs : M. MALCOURANT (ADEIC-FEN) pour le collège consommateur,
Mme SOROKO (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 2/10/1987 (BOCCRF du 9/10/87).

**L'utilisation de la dénomination « allégé »
dans les produits alimentaires - 1987.**

Rapporteur : M. DARMAILLACQ (CNPF).
Séance plénière du CNC du 12/06/1987 (BOCCRF du 6/11/1987).

Le développement des essais comparatifs - 1987.

Rapporteurs : Mme DURAND (UFCS) pour le collège consommateur,
M. CABAL (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 2 octobre 1987 (BOCCRF du 9/10/1987).

Modification de la réglementation sur le titre restaurant - 1987.

Rapporteurs : M. MALCOURANT (ADEIC-FEN) pour le collège consommateur,
M. GAUTHIER (CGPME) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 24 novembre 1987 (BOCCRF du 16/12/1987).

Le financement des organisations de consommateurs - 1987.

Réunion du collège « consommateurs et usagers » du CNC du 6 Novembre 1987

**L'amélioration de l'information du consommateur dans le domaine des prix
pour le secteur de l'assurance automobile - 1988.**

Rapporteurs : M. ALLIX (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur,
M. MOUZAY (APCM) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 27 janvier 1988 (BOCCRF du 4/02/1988).

Travaux photographiques - 1988.

Rapporteurs : M. PEINOIT (FNAFR) pour le collège consommateur,
M. DARMAILLACQ (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 1^{er} décembre 1988 (BOCCRF du 22/02/1989).

« Techniques de vente et de distribution : la Franchise » - 1989.

Rapporteurs : M. ALLIX (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur,
M. DU CLOSEL (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du 31 janvier 1989 (BOCCRF du 22/02/1989).

Les expériences et les modalités du maintien d'un minimum de fournitures aux usagers en situation de pauvreté » – 1989.

Rapporteurs : M. WAHL (CNAFAL) pour le collège consommateur,
M. LARROUTUROU (EDF-GDF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 27 juin 1989 (BOCCRF du 14/07/1989).

Le comité européen de la consommation – 1989.

Rapporteurs : M. EMAER (CSF) pour le collège consommateur,
Mme SERRA (CNPFF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 27 juin 1989 (BOCCRF du 14/07/1989).

L'information du consommateur sur le prix des prestations d'assurances - 1989.

Rapporteurs : Mme RAVEL (ORGEKO) pour le collège consommateur,
M. HAUVUY (CNPFF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 4 juillet 1989 (BOCCRF du 11/08/1989).

Travaux photographiques : Vente par correspondance (VPC) - Libre-service - 1989.

Rapporteurs : M. PEINOIT (FNAFR) pour le collège consommateur,
M. DARMAILLACQ (CNPFF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 4 juillet 1989 (BOCCRF du 11/08/1989 et BOCCRF du 30/09/1989).

Avis du Conseil national de la consommation en date du 19 Septembre 1989 visé par le décret n°89-680 du 20 Septembre 1989 relatif aux prix de vente et aux marges de certains produits en Guadeloupe - 1989.

Séance plénière du CNC du 19 septembre 1989 (BOCCRF du 30/09/1989).

Avis du Conseil national de la consommation sur deux avant-projets de loi, l'un portant réforme des professions juridiques et judiciaires et l'autre relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire, ou dont le titre est protégé - 1990.

Rapporteurs : Mme CRESPEL (FFF) pour le collège consommateur,
M. MARCHAND (UNAPL) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 23 janvier 1990 (BOCCRF du 22/02/1990).

Rapport et avis du Conseil National de la consommation sur les produits industriels – 1990.

Rapporteurs : M. FLAMANT (CGL) pour le collège consommateur,
Mme AMOY (CNPFF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 8 février 1990 (BOCCRF du 22/02/1990).

Note adoptée par le Conseil national de la consommation le 8 Février 1990 concernant l'emploi du terme « frais » en matière de denrées alimentaires précédée de l'introduction à l'avis - 1990.

Rapporteurs : M. GRISEL (CSCV) pour le collège consommateur,
M. DARMAILLACQ (CNPFF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 8 février 1990 (BOCCRF du 22/02/1990).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport du groupe de travail sur les véhicules gravement accidentés – 1990.

Rapporteurs : M. GOUBIER (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur,
M. MOUZAY (APCM) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 3 juillet 1990 (BOCCRF du 20/07/1990).

Avis et rapport du groupe de travail du Conseil national de la consommation sur les automates d'appel - 1990.

Rapporteurs : Mme MADER (CSCV) et M. ALLIX (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur,
MM. SIOUFFI (CNPFF) et DESAINT (Syndicat du Marketing téléphonique) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 26 juin 1990 (BOCCRF du 20/07/1990).

Avis du collège consommateur du Conseil national de la consommation sur les propositions contenues dans le rapport de M. Alain BRUNE relatif aux écoproduits et aux labels écologiques - 1990.

Réunion du collège consommateur du Conseil national de la consommation du 13 juin 1990 (BOCCRF du 20/07/1990).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail chargé du problème de la parapharmacie.- 1991.

Rapporteurs : M. GOUBIER (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur,
M. de PREVILLE (Conseil National du Commerce) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 15 mars 1991 (BOCCRF du 27/03/1991).

Rapport du Conseil National de la Consommation sur les Pompes Funèbres – 1991.

Rapporteurs : Mme GUILLON (UFCS) pour le collège consommateur,
M. MORLEVAT (FNCCR) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 14 mai 1991 (BOCCRF du 27/06/1991).

Avis du collège professionnel du Conseil National de la Consommation sur le projet de décret portant application des articles 6, 15 et 18 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux - 1991.

Rapporteur : Mme SERRA (ANIA/CNPFF).
Séance plénière du 12 novembre 1991 (BOCCRF du 11/12/1991).

Avis du collège consommateur du Conseil National de la Consommation sur le projet de décret portant application des articles 6, 15 et 18 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux - 1991.

Rapporteur : M. BOURDILA (ANC).

Séance plénière du CNC du 12 novembre 1991 (BOCCRF du 11/12/1991).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail chargé du bilan des accords locaux négociés - 1992.

Rapporteurs : M. SCIPION (INDECOSA-CGT) pour le collège consommateur, Mme VALACHS (CNPF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 12 février 1992 (BOCCRF du 21/02/1992).

Modification de la Note adoptée par le Conseil National de la Consommation le 8 Février 1990 concernant l'emploi du terme « frais » - 1992.

Rapporteurs : M. GRISEL (CSCV) pour le collège consommateur, M. DARMAILLACQ (CNPF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 4 mars 1992 (BOCCRF du 31/12/1992).

Consultation du Conseil National de la Consommation sur les essais comparatifs - 1993.

Séance plénière du 11 février 1993 (BOCCRF du 5/03/1993).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail concernant les règles de commercialisation des véhicules d'occasion - 1993.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC) pour le collège consommateur, M. BOUQUIN (CNPF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 17 juin 1993 (BOCCRF du 11/08/1993).

Rapport du Conseil National de la Consommation sur la certification des services - 1993.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC) pour le collège consommateur, Mme VALACHS (CNPF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du 17 juin 1993 (BOCCRF du 15/10/1993).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail relatif à l'amélioration de la qualité des services dans le commerce - 1993.

Rapporteurs : M. GOUBIER (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur, M. MALATERRE (CNPF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 21 décembre 1993 (BOCCRF du 15/01/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation sur le projet de loi modifiant le Titre 1^{er} Information des consommateurs du code de la consommation dans ses articles L.115-27 et suivants sur la certification de produits et de services - 1993.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC) pour le collège consommateur,
Mme VALACHS (CNPf) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 21 décembre 1993 (BOCCRF du 8/04/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail relatif aux Automates de Vente - 1994.

Rapporteurs : M. PERROT (CSCV) pour le collège consommateur,
M. LEONARD (CNPf) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 mai 1994 (BOCCRF du 7/06/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation sur l'avant-projet de loi organique et l'avant-projet de loi portant modification de certaines dispositions de procédure civile, de procédure pénale et de procédure administrative s'inscrivant dans le cadre du programme pluriannuel de modernisation de la justice. - 1994.

Rapporteurs : Mme DURAND (UFCS) pour le collège consommateur,
M. DROT (CNPf) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 mai 1994 (BOCCRF du 7/06/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation sur un modèle de contrat destiné aux gestionnaires d'établissements hébergeant des personnes âgées - 1994.

Rapporteurs : M. HUGUET (Fédération Nationale LEO LAGRANGE) pour le collège consommateur,

M. MARCHAND (UNAPL) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 mai 1994 (BOCCRF du 29/07/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport relatif à la publicité des objets, appareils et méthodes (O.A.M.) présentés comme bénéfiques pour la santé - 1994.

Rapporteurs : Mme GUILLON (UFCS) pour le collège consommateur,
M. DARMAILLACQ (CNPf) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 11 octobre 1994 (BOCCRF du 19/11/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation sur le projet de loi organique et le projet de loi portant modification de certaines dispositions de procédure civile, de procédure pénale et de procédure administrative adoptés par l'Assemblée Nationale en première lecture - 1994.

Rapporteurs : Mme DURAND (UFCS) pour le collège consommateur,
M. DROT (CNPf) pour le collège professionnel

Séance plénière du 11 octobre 1994 (BOCCRF du 19/11/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail concernant le projet de décret relatif à la prévention des risques liés au comportement au feu des meubles rembourrés et objets assimilables destinés à être utilisés dans les lieux domestiques ou en collectivités et des produits constituants et le projet de décret relatif à la prévention des risques liés à l'allumabilité et à l'état hygiénique des articles de literie destinés à être utilisés dans les lieux domestiques et en collectivités, et des produits constituants - 1994.

Rapporteurs : M. PEPERS (Familles Rurales) pour le collège consommateur, Mme VALACHS (CNPF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 11 octobre 1994 (BOCCRF du 9/12/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport relatif aux prothèses dentaires - 1994.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL) pour le collège consommateur, M. ORLIANGES (UNAPL) pour le collège professionnel

Séance plénière du CNC du 13 décembre 1994 (BOCCRF du 28/12/1994).

Rapport du collège des « Consommateurs et Usagers » du Conseil national de la consommation sur la concertation Services Publics - Organisations de consommateurs - 1994.

Rapporteur : M. EMAER (CSF)

Séance plénière du CNC du 13 décembre 1994.

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à l'extension des réparations obligatoires des véhicules ayant subi un contrôle technique - 1995.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,

M. de MINVIELLE (CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 6 avril 1995 (BOCCRF du 18/05/1995).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à l'information des consommateurs sur les prix et services offerts par les masseurs-kinésithérapeutes - 1995.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,

M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 septembre 1995 (BOCCRF du 15/12/1995).

Avis du Conseil national de la consommation sur les Essais Comparatifs - 1995.

Rapporteurs : M. GOUBIER (ASSECO-CFDT), pour le collège consommateur,

Mme VALACHS (CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 septembre 1995 (BOCCRF du 15/12/1995).

Avis du Conseil national de la consommation sur les loteries dans la vente par correspondance -1995.

Rapporteurs : Mme HUTIN (INDECOSA-CGT, pour le collège consommateur, M. SIOUFFI (SEVPCD), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 septembre 1995 (BOCCRF du 15/12/1995).

Avis du Conseil national de la consommation sur les autoroutes à péage - 1995.

Rapporteurs : M. AVRIL (AFOC), pour le collège consommateur, M. ROUSSEAU (SNCF), pour le collège professionnel.

Consultation écrite du 27 novembre 1995 (BOCCRF du 28/12/1995).

Avis du Conseil national de la consommation sur la médecine d'urgence ambulatoire - 1995.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur, M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 28 novembre 1995 (BOCCRF du 28/12/1995).

Avis du Conseil national de la consommation relatif à l'amélioration de la communication sur les signes officiels de qualité - 1996.

Rapporteurs : M. PEPERS (Familles Rurales, pour le collège consommateur, Mme SERRA (ANIA/CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 mars 1996 (BOCCRF du 23/04/1996).

Avis du Conseil national de la consommation sur l'optique médicale – 1996.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur, M. SIOUFFI (SEVPCD/CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 mars 1997 (BOCCRF du 23/04/1996).

Avis du Conseil national de la consommation relatif à une meilleure protection du consommateur qui recourt aux services d'un mandataire automobile - 1996.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur, M. GAINON (CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 mars 1996 (BOCCRF du 23/04/1996).

Avis du Conseil national de la consommation sur la médecine d'urgence ambulatoire - 1996.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur, M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 11 juin 1996 (BOCCRF du 27/07/1996).

Avis du Conseil national de la consommation relatif à l'information du consommateur sur les honoraires médicaux - 1996.

Rapporteurs : Mme MADER (CSCV), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 11 juin 1996 (BOCCRF du 27/07/1996)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur la traçabilité des viandes bovines et l'information des consommateurs - 1996.

Rapporteurs : Mme NICOLI (UFC Que Choisir), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (FCD/CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 7 octobre 1996 (BOCCRF du 22/10/1996)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur l'information du consommateur dans le secteur de l'esthétique médico-chirurgicale - 1996.

Rapporteurs : Mme GUILLON (UFCS), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 7 octobre 1996 (BOCCRF du 6/11/1996)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur l'amélioration de la qualité des prestations et de la tarification des courses de taxi - 1996.

Rapporteurs : M. GAY (ANC), pour le collège consommateur,
M. MOUZAY (APCM), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 7 octobre 1996 (BOCCRF du 6/11/1996)

Avis et rapport d'étape du Conseil national de la consommation sur l'offre d'accès à Internet - 1997.

Rapporteurs : M. HUARD (ADEIC-FEN), pour le collège consommateur,
M. GRANGE CABANE (UDA/CNPF), pour le collège professionnel.

Rapporteur extérieur : Mme Claudine SCHMUCK.

Séance plénière du CNC du 18 février 1997 (BOCCRF du 21/02/1997)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur les syndicats de copropriété - 1997.

Rapporteurs : Mme RASTOLL (CGL), pour le collège consommateur,
M. LEONARD (CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 18 février 1997 (BOCCRF du 25/03/1997)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur les contrats de jouissance d'immeuble à temps partagé - 1997.

Rapporteurs : Mme SAVONNEAU (CNL) et Mme JANNET (UFCS), pour le collège consommateur,

M. SALMON (CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 18 février 1997 (BOCCRF du 25/03/1997)

Bilan 1996 de l'Observatoire des Loteries Commerciales (Groupe de travail du CNC) - 1997.

Rapporteurs : Mme HUTIN (INDECOSA-CGT), pour le collège consommateur,
M. SIOUFFI (SEVPCD/CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 18 février 1997 (BOCCRF du 25/03/1997)

Avis du Conseil national de la consommation sur la dénomination à adopter dans le langage courant pour les fractions d'euros, sur le genre et le pluriel du mot « euro » et sur le symbole de l'euro - 1997.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 juin 1997 (BOCCRF du 30/07/1997)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur la prise en compte des arrondis lors des conversions francs/euros - 1997.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 juin 1997 (BOCCRF du 30/07/1997)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur les arnaques de la consommation - 1997.

Rapporteurs : M. PEINOIT (Familles Rurales), pour le collège consommateur,
M. GAINON (CNPF), pour le collège professionnel.

Consultation écrite du CNC du 18 juillet 1997 (BOCCRF du 30/08/1997)

Recommandations du Conseil national de la consommation portant sur la rédaction d'un contrat de fourniture d'accès à Internet aux consommateurs, suivies d'une grille de concordance entre la puissance des micro-ordinateurs, le débit des modems et les services accessibles sur Internet (annexes I et II à l'avis du CNC du 18 Février 1997 sur l'offre d'accès à Internet) - 1997.

Rapporteurs : M. HUARD (ADEIC-FEN), pour le collège consommateur,
M. GRANGE CABANE (UDA/CNPF), pour le collège professionnel.

Rapporteur extérieur : Mme Claudine SCHMUCK.

Séance plénière du CNC du 23 septembre 1997 (BOCCRF du 30/10/1997)

Avis et rapport d'étape du Conseil national de la consommation sur le commerce électronique : l'offre commerciale et la protection du consommateur - 1997.

Rapporteurs : M. HUARD (ADEIC-FEN), pour le collège consommateur,
M. GRANGE CABANE (UDA/CNPF), pour le collège professionnel.

Rapporteur extérieur : Mme Claudine SCHMUCK

Séance plénière du CNC du 4 décembre 1997 (BOCCRF du/12/1997)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur la traçabilité des viandes ovines et l'information des consommateurs - 1997.

Rapporteurs : Mme NICOLI (UFC Que Choisir), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (FCD/CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 4 décembre 1997 (BOCCRF du 19/12/1997)

Avis du Conseil national de la consommation concernant l'information des consommateurs sur l'euro - 1997.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 4 décembre 1997 (BOCCRF du 19/12/1997)

Avis du Conseil national de la consommation sur les réformes législatives du dispositif de surendettement des ménages - 1997.

Rapporteurs : M. MONTANT (INDECOSA-CGT), pour le collège consommateur,
M. DROT (CETELEM/CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 4 décembre 1997 (BOCCRF du 19/12/1997).

Avis du Conseil national de la consommation concernant l'euro : « Recommandations du CNC sur l'utilisation d'un taux de conversion indicatif dans tout document remis au public avant la fixation du taux de conversion définitif ». - 1998.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 mars 1998 (BOCCRF du 27/03/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à l'optique médicale - 1998.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. SIOUFFI (SEVPCD/CNPF), pour le collège professionnel.

Consultation écrite du 6 avril 1998 (BOCCRF du 15/05/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à l'information des consommateurs sur l'origine des produits manufacturés - 1998.

Rapporteurs : M. HUCHETTE (ASSECO-CFDT), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (FCD/CNPF), pour le collège professionnel.

Consultation écrite du 8 avril 1998 (BOCCRF du 15/05/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur l'information du consommateur dans le secteur des assurances complémentaires maladie. - 1998.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur,
M. RIVE (FFSA/MEDEF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 20 octobre 1998 (BOCCRF du 20/11/1998).

Avis N°5 du Conseil national de la consommation sur le suivi de l'introduction de la monnaie unique - 1998.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 20 octobre 1998 (BOCCRF du 2011/1998).

Avis N°6 du Conseil national de la consommation concernant l'information volontaire des consommateurs liée à l'acceptation des paiements en euros pendant la période transitoire - 1998.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 20 octobre 1998 (BOCCRF du 2011/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif aux modalités de la mise en application de la certification de services - 1998.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
M. FRYBOURG (CGPME), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 17 décembre 1998 (BOCCRF du 31/12/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à la prévention des situations de surendettement - 1998.

Rapporteurs : M. MONTANT (INDECOSA-CGT), pour le collège consommateur,
M. DROT (CETELEM/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 17 décembre 1998 (BOCCRF du 31/12/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur le dépannage à domicile - 1999.

Rapporteurs : Mme JULIOT (UFCS), pour le collège consommateur,
M. FRYBOURG (CGPME), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 24 mars 1999 (BOCCRF du 12/05/1999).

Avis n°7 du Conseil national de la consommation concernant la conversion en euros des seuils du code de la consommation applicables au plus tard au 1^{er} janvier 2002. - 1999.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 9 novembre 1999 (BOCCRF du 11/12/1999).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif aux prothèses auditives - 1999.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 21 décembre 1999 (BOCCRF du 7/03/2000).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur les méthodes de conservation des denrées alimentaires : les viandes. - 1999.

Rapporteurs : M. de CARNE (CNAFC) pour le collège consommateur,
M MALATERRE (FCD/MEDEF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 21 décembre 1999 (BOCCRF du 25/07/2000).

Avis n°8 du Conseil national de la consommation sur l'organisation de la période transitoire jusqu'à l'introduction de l'euro fiduciaire (1^{er} janvier 2002) et annexes I et II. – 2000.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC) pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CARREFOUR/MEDEF) pour le collège professionnel.

Consultation écrite du 10 mars 2000 (BOCCRF du 21/04/2000).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur les produits cosmétiques de protection solaire - 2000.

Rapporteurs : Mme GUILLON (UFCS) pour le collège consommateur,
M. GRANGE CABANE (FIP/MEDEF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 4 juillet 2000 (BOCCRF du 18/10/2000).

Avis du Conseil national de la consommation relatif à la qualité des fruits et légumes frais dans le commerce - 2000.

Rapporteurs : M. PERROT (CLCV), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (FCD/MEDEF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 4 juillet 2000 (BOCCRF du 18/10/2000).

Avis du Conseil national de la consommation sur les maisons de retraite - 2000.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 4 juillet 2000 (BOCCRF du 18/10/2000).

Avis n°9 du Conseil national de la consommation sur l'affichage des prix au cours de la période 2001-2002. - 2000.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 25 octobre 2000 (BOCCRF du 5/12/2000).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à la publicité sur le crédit à la consommation et aux crédits renouvelables - 2000

Rapporteurs : Mme GUIDEAU (CSF), pour le collège consommateur,
M. NASSE (MEDEF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 25 octobre 2000 (BOCCRF du 5/12/2000).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à la « publicité et l'enfant » - 2000

Rapporteurs : M. de BERNIERES (CNAFC), pour le collège consommateur,

Mme REICHENBACH (UDA/MEDEF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 25 octobre 2000 (BOCCRF du 5/12/2000).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à l'éducation du jeune consommateur - 2000.

Rapporteurs : M. PEPERS (Familles Rurales), pour le collège consommateur,

Mme de SAINT-DIDIER (PEUGEOT/MEDEF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 21 décembre 2000 (BOCCRF du 23/01/2001).

Avis n°10 du Conseil national de la consommation relatif à certaines actions promotionnelles destinées à favoriser les paiements scripturaux en euros - 2000.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,

Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 21 décembre 2000 (BOCCRF du 23/01/2001).

Avis du Conseil national de la consommation sur l'information du consommateur dans le secteur des avocats - 2000.

Rapporteurs : M. AVRIL (AFOC), pour le collège consommateur,

M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 21 décembre 2000 (BOCCRF du 23/01/2001).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur la sécurité des cartes de paiement - 2001.

Rapporteurs : Mme MADER (CLCV), pour le collège consommateur,

M. SIOUFFI (FEVAD/MEDEF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 22 mars 2001 (BOCCRF du 23/05/2001).

Avis du Conseil national de la consommation relatif aux conditions du basculement à l'euro de certaines professions - 2001.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,

Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.

Consultation écrite du 19 avril 2001 (BOCCRF du 23/05/2001).

Avis du Conseil national de la consommation relatif à l'information de proximité des consommateurs sur l'euro et le rôle des observatoires départementaux de l'euro - 2001.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,

Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.

Consultation écrite du 29 mai 2001 (BOCCRF du 24/07/2001).

Avis du Conseil national de la consommation relatif à l'incidence de l'introduction de l'euro fiduciaire sur l'évolution des prix et sur les dispositions à envisager en vue de l'échéance du 1^{er} janvier 2002. - 2001.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Consultation écrite du 29 juin 2001 (BOCCRF du 23/08/2001).

Avis du Conseil national de la consommation relatif au vocabulaire euro - 2001.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 25 octobre 2001 (BOCCRF 30/10/2001).

Avis du Conseil national de la consommation sur la filière marée - 2001.

Rapporteurs : M. PEPERS (Familles Rurales), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 20 décembre 2001 (BOCCRF du 26/02/2002).

Avis du Conseil National de la Consommation sur la terminologie à utiliser dans les factures et autres documents relatifs aux services téléphoniques - 2002.

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel
Consultation écrite du 11 janvier 2002 (BOCCRF du 27/3/2002).

Avis du Conseil National de la Consommation sur les Transports sanitaires terrestres - 2002.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. FRYBOURG (CGPME), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 28 mars 2002 (BOCCRF du 28/10/2002).

Avis du Conseil National de la Consommation sur la fiche d'information concernant les caractéristiques essentielles de l'offre de service téléphonique fixe et mobile dans le cadre de l'information pré contractuelle - 2002.

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 11 juillet 2002 (BOCCRF du 21/10/2002).

Mme JANNET rappelle que l'avis 2005 du CNC sur les produits non remboursés et l'affichage de leurs prix dans les officines n'a pas été vraiment suivi d'effet.

Rapporteurs : Mme VIGNON (UFCS), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 22 octobre 2002 (BOCCRF du 28/11/2002).

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif aux huissiers de justice – 2003.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur
M ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 1^{er} juillet 2003 (BOCCRF du 28/10/2003).

Avis et rapport du Conseil National de la Consommation relatifs à la terminologie, (remplaçant le précédent paru au BOCCRF du 27 mars 2002) et au document tarifaire remis dans le cadre de l'information précontractuelle - 2003.

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du 1^{er} juillet 2003 (BOCCRF du 28/10/2003).

Avis et rapport du Conseil National de la Consommation relatif aux sceaux et labels sur Internet - 2003.

Rapporteurs : Mme MADER (CLCV), pour le collège consommateur,
M LOLIVIER (FEVAD), pour le collège professionnel.
Séance plénière du 10 juillet 2003 (BOCCRF du 14 avril 2004).

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à l'organisation du CNC - 2004.

Rapporteurs : M. PEINOIT (Familles Rurales), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (FCD), pour le collège professionnel.
Séance plénière du 29 janvier 2004 (BOCCRF du 12 mars 2004).

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à l'intégration du fait régional dans les structures de la consommation - 2004.

Rapporteurs : M PEINOIT (Familles Rurales), pour le collège consommateur,
M. LEBRUN (CGPME), pour le collège professionnel.
Séance plénière du 29 janvier 2004 (BOCCRF du 12 mars 2004).

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à la reconnaissance de la contribution au développement durable - 2004.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur,
M. REMOUE (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du 29 janvier 2004 (BOCCRF du 12 mars 2004).

Rapport du Conseil National de la consommation relatif au remboursement anticipé des crédits immobiliers - 2004.

Rapporteurs : Mme MADER (CLCV), pour le collège consommateur,
M. NASSE (ASF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du 29 janvier 2004 (BOCCRF du 1^{er} mars 2005).

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à la médiation – 2004.

Rapporteurs : Mme CRESPEL (Familles de France), pour le collège consommateur, M. CHENIN (EDF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du 6 juillet 2004 (BOCCRF du 1^{er} mars 2005).

Rapport du Conseil National de la consommation relatif à l'information du consommateur sur la qualité des services collectifs marchands - 2004.

Rapporteurs : M. PEPERS (Familles Rurales), pour le collège consommateur, M. ANNE (FNADE), pour le collège professionnel.

Séance plénière du 6 juillet 2004.

Rapport du Conseil National de la consommation relatif à la location de courte durée de véhicules sans chauffeur - 2004.

Rapporteurs : M. SIROT (ORGEKO), pour le collège consommateur, Mme de SAINT DIDIER (MEDEF), pour le collège professionnel,

Séance plénière du 6 juillet 2004 (BOCCRF du 1^{er} mars 2005).

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à la parapharmacie - 2005.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur, M. MALATERRE (MEDEF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du 9 février 2005 (BOCCRF du 28 octobre 2005).

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à la protection des consommateurs et ouverture du marché de l'électricité et du gaz - 2005.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur, M. REMOUE (MEDEF), pour le collège professionnel.

Réunion du Bureau du CNC du 27 septembre 2005 (BOCCRF du 28 décembre 2006).

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à la sécurité des installations électriques intérieures des particuliers - 2005.

Rapporteurs : Mme THIEBAULT (CNAFAL), pour le collège consommateur, M. PLANQUE (MEDEF), pour le collège professionnel.

Réunion du Bureau du CNC du 27 septembre 2005 (BOCCRF du 28 décembre 2006).

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif au transport aérien - 2005.

Rapporteurs : M. DE CARNE (CNAFC), pour le collège consommateur, M. LEBRUN (CGPME), pour le collège professionnel.

Réunion du Bureau du CNC du 27 septembre 2005 (BOCCRF du 28 décembre 2006).

Avis sur le décret relatif à la conservation du numéro prévue par l'article L.44 du code des postes et télécommunications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.

Réunion du Bureau du CNC du 13 janvier 2006 (BOCCRF du 4 août 2006).

Avis sur un arrêté relatif à l'information sur les tarifs des appels vers les services d'assistance technique des fournisseurs de services et de communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.

Réunion du Bureau du CNC du 15 mars 2006 (BOCCRF du 4 août 2006).

Avis sur un arrêté relatif à l'information sur la qualité de service dans les contrats conclu avec les fournisseurs de services de communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.

Réunion du Bureau du CNC du 15 mars 2006 (BOCCRF du 4 août 2006).

Avis relatif à la mise à disposition de fiches d'information standardisées dans les communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.

Réunion du Bureau du CNC du 15 mars 2006 (BOCCRF du 4 août 2006).

Avis relatif au traitement des litiges dans les communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.

Réunion du Bureau du CNC du 15 mars 2006 (BOCCRF du 4 août 2006).

Avis relatif à la résiliation des contrats dans le secteur des communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.

Réunion du Bureau du CNC du 23 juin 2006 (BOCCRF du 4 août 2006).

Avis relatif à la remise de contrats dans le secteur des communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.

Réunion du Bureau du CNC du 23 juin 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif à la publicité écrite dans le secteur des communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 23 juin 2006 (BOCCRF du 4 août 2006).

Avis relatif à un guide pratique des communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 11 juillet 2006 (BOCCRF du 4 août 2006).

Annexe : Guide du Conseil national de la consommation relatif aux communications électroniques - 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif à l'expérimentation de la mise en place d'instances régionales de concertation dans le domaine de la consommation - 2006

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel,
Réunion du Bureau du CNC du 30 novembre 2006 (BOCCRF du 22 mars 2007).

Avis sur la publicité audiovisuelle dans le domaine des communications électroniques - 2007

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 mars 2007 (BOCCRF du 07 juin 2007).

Avis sur les modes alternatifs de règlement des litiges - 2007

Rapporteurs : Mme CRESPEL (FF), pour le collège consommateur,
M. SAINCTAVIT (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 mars 2007 (BOCCRF du 07 juin 2007).

Avis sur la vérification des compétences en matière de diagnostic immobilier - 2007

Rapporteurs : Mme RINALDO (CNL), pour le collège consommateur,
Mme BARTHOMEUF-LASSIRE (MEDEF), pour le collège professionnel,
Réunion du Bureau du CNC du 27 mars 2007 (BOCCRF du 07 juin 2007).

Synthèse des travaux du groupe de réflexion sur le Livre Vert de la Commission européenne concernant la révision de l'acquis communautaire en matière de protection du consommateur - 2007

(adressé à la DG Sanco le 31 mai 2007).

Avis relatif à l'amélioration de la transparence tarifaire des prestations des syndicats de copropriété

Rapporteurs : Mme MADER (CLCV), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF) pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 septembre 2007 (BOCCRF du 16 novembre 2007).

Avis relatif à la certification de services et de produits autres qu'alimentaires

Rapporteurs : Mme Ludivine COLY-DUFOURT, pour le Collège des consommateurs et usagers,

M. REMOUÉ (MEDEF) pour le Collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 17 décembre 2007.

Avis relatif à la régulation publicitaire - 2008.

Rapporteurs : Mme GERVAIS (AFOC) pour le collège des consommateurs et usagers,

Mme REICHENBACH (MEDEF – Union des annonceurs) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 17 juin 2008 (BOCCRF du 10 octobre 2008).

Avis relatif à un guide pratique des communications électroniques - 2008.

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC) pour le collège des consommateurs et usagers,

M. REMOUÉ (MEDEF) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 1^{er} octobre 2008.

(BOCCRF du 14 novembre 2008).

Avis relatif au suivi des avis du CNC dans le domaine de la santé - 2008.

Rapporteurs : Mme COHEN (CSF) pour le Collège des consommateurs et usagers,

Mme JUGAN (CGPME) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 1^{er} octobre 2008.

(BOCCRF du 14 novembre 2008).

Avis relatif à la valorisation des filières n'utilisant pas d'OGM - 2009.

Rapporteurs : M. ANDRAULT (UFC - Que Choisir) pour le collège des consommateurs et usagers,

M. de CARNE (CNMCCA) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 15 mai 2009.

(BOCCRF du 25 juin 2009).

Avis relatif à la construction de maisons individuelles - 2009.

Rapporteurs : Mme RINALDO (CNL) pour le Collège des consommateurs et usagers,

Mme BARTHOMEUF – LASSIRE (MEDEF - FFB) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 26 novembre 2009.

(BOCCRF du 22 janvier 2010).

Avis relatif à la protection des données personnelles des consommateurs - 2010.

Rapporteurs : Mme Frédérique PFRUNDER (CLCV) pour le collège des consommateurs et usagers,

M. Marc LOLIVIER (MEDEF - FEVAD) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 18 mai 2010.

(BOCCRF du 25 juin 2010)

Avis relatif aux nanotechnologies - 2010.

Rapporteurs : M. Christian HUARD (ADEIC) pour le collège des consommateurs et usagers,

M. Alain GRANGE-CABANE puis M. Loïc ARMAND (MEDEF-FEBEA) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 14 juin 2010.

(BOCCRF du 25 juin 2010)

Premier avis relatif à la clarification des allégations environnementales - 2010.

Rapporteurs : Mme Valérie GERVAIS (AFOC) et Mme Catherine DECAUX (Familles rurales) pour le collège des consommateurs et usagers,

M. Loïc ARMAND (MEDEF - FEBEA) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 6 juillet 2010.

(BOCCRF du 5 août 2010).

Second avis relatif à la clarification des allégations environnementales - 2010.

Rapporteurs : Mme Valérie GERVAIS (AFOC) et Mme Catherine DECAUX (Familles rurales) pour le collège des consommateurs et usagers,

M. Loïc ARMAND (MEDEF - FEBEA) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 15 décembre 2010.

Avis portant sur l'amélioration de la compréhension du consommateur des services d'internet mobile - 2011.1

Rapporteurs : Mme Anne PETIT et M. Claude DOUARE (ADEIC) pour le collège des consommateurs et usagers,

M. Emmanuel FOREST (MEDEF - FFT) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 30 novembre 2011.

(BOCCRF du 28 décembre 2011).

Avis portant sur les conditions d'utilisation des expressions « illimité » et « 24H/24 » pour qualifier les offres de services mobiles - 2011.

Rapporteurs : Mme Anne PETIT et M. Claude DOUARE (ADEIC) pour le collège des consommateurs et usagers,

M. Emmanuel FOREST (MEDEF - FFT) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 30 novembre 2011.

(BOCCRF du 28 décembre 2011).

Avis portant sur la consolidation des avis du CNC dans le secteur des communications électroniques - 2011.

Rapporteurs : Mme Anne PETIT (ADEIC) et M. Claude DOUARE (ADEIC) pour le collège des consommateurs et usagers,

M. Emmanuel FOREST (MEDEF - FFT) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 30 novembre 2011.

(BOCCRF du 28 décembre 2011).

Avis « La fourniture de l'électricité et de gaz naturel : préparer l'avenir ».

Rapporteurs : Mme Elsa COHEN (CSF) pour le collège des consommateurs et usagers,
M. Pierre ASTRUC (Services publics - GDF - Suez) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 12 juin 2012.

(BOCCRF n°6 du 28 juin 2012).

Avis sur les services à la personne

Rapporteurs : Mme Corinne RINALDO (CNL) pour le collège des consommateurs et usagers,

MM. Bernard GONTIER et Patrice DENIAU (MEDEF-ACFCI) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 12 juin 2012.

(BOCCRF n°6 du 28 juin 2012).

Avis sur l'action de groupe (groupe de travail ad hoc)

Réunion du Bureau du CNC du 4 décembre 2012.

Avis sur la dématérialisation de l'information au service du consommateur

Rapporteurs : Mme Valérie Gervais (AFOC) pour le collège des consommateurs et usagers,

M. Loïc Armand (MEDEF-FEBEA) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 17 avril 2013.

(BOCCRF n°4 du 29 avril 2013).

Avis sur le bilan de l'expérimentation de l'affichage environnemental (groupe de travail ad hoc)

Réunion du Bureau du CNC du 9 juillet 2013.

Avis sur l'amélioration des conditions de fonctionnement du CNC (groupe de travail ad hoc)

Réunion du Bureau du CNC du 2 octobre 2013.

Avis sur les mesures nationales concernant les allergènes et la dénomination de vente qui pourraient être proposées en ce qui concerne les denrées alimentaires non préemballées

Rapporteurs : M. Charles PERNIN (CLCV) pour le collège des consommateurs et usagers,
Mme. Isabelle FILLAUD (CGAF) pour le collège des professionnels.

Réunion du Bureau du CNC du 8 octobre 2014.